

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU
27 OCTOBRE 2015 – 16h45**

Le conseil d'administration commence à 17h sous la présidence de Mme THEBAUD, proviseure.

Mme Ansquer se propose comme secrétaire de séance.

Nombre de présents : 26

Quorum de début de séance : 14

1. Adoption du compte rendu du conseil d'administration précédent

Compte rendu du dernier conseil d'administration en date du 16 juin 2015

Adopté à l'unanimité.

2. Adoption de l'ordre du jour

Lecture de l'ordre du jour par Mme Thebaud

Adopté à l'unanimité.

3. Les commissions

Les commissions au nombre de cinq (commission permanente, CVL, CESC, Conseil de discipline et la commission hygiène et sécurité) ont été préparées à l'avance. Les documents sont remis à Madame la Proviseure.

Monsieur LIMBADA, le nouvel agent comptable des trois lycées de la cité scolaire se présente. Il rappelle à l'assemblée le rôle de l'agent comptable, à savoir, d'après lui, « vérifier avant de payer » et insiste sur la délicatesse de la tâche.

Monsieur Limbada émet l'intention d'organiser une formation à destination des parents, des élèves et des enseignants afin de mieux décrypter le langage comptable.

4. Les indemnités de mission particulière

27 IMP ont été allouées par le rectorat à notre établissement avec un taux moyen de 1250 € par IMP.

La répartition des IMP a été validée lors du dernier conseil pédagogique.

La répartition est validée à l'unanimité

Mme la Proviseure rappelle que les IMP sont une reconnaissance numéraire pour une mission accomplie. Sont concernés par les IMP, les coordonnateurs de discipline, le coordonnateur AP, les référents (culture, ERAEI, Modal, décrochage, énergie et sécurité routière). Le référent numérique étant à plein temps ne perçoit pas d'IMP.

Par ailleurs, les intéressés reçoivent désormais tous une lettre de mission.

Les lettres de mission sont validées à l'unanimité : 26 pour

5. Délégation de signature au Proviseur

5.1 La délégation de signature à Mme le Proviseur est sollicitée

- pour signer les contrats, les conventions nécessaires au fonctionnement courant du lycée, à l'entretien, à la maintenance du lycée, au renouvellement des abonnements, aux conventions de stage, convention de location de salle du lycée. Il s'agit d'une liste non exhaustive.

Le CA sera informé à chaque séance comme habituellement de la signature des nouveaux contrats et conventions. Un tableau est communiqué.

- pour signer les marchés publics dans le respect des seuils des marchés publics qui sont à la date du CA de < 5 186 000 € pour les marchés publics de travaux et de < 207 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services.
La délégation évoluera selon les modifications de seuil que pourrait connaître le code des marchés publics.

Délégation de signature adoptée à l'unanimité : 26 pour

5.2 Autorisations de recrutement des personnels

- L'autorisation de recrutement des agents en contrat de droit privé (CAE – CUI- trois personnes seront à renouveler dans le courant de l'année scolaire 2015/2016)

Autorisation adoptée à l'unanimité : 26 pour

- L'autorisation de recrutement des agents en contrat de droit public (8 assistants d'éducation et 4 assistants pédagogiques).

Autorisation adoptée à l'unanimité : 26 pour

6. Points financiers

6.1 Les conventions (voir liste ci-jointe)

Autorisation est donné de signer les 7 conventions : 26 pour

6.2 Les logements de fonction

Il s'agit ici d'un avis du CA et non d'un vote.

Certains personnels territoriaux, en cas de nécessité absolue de service, ont droit à un logement de fonction sur les logements restés vacants après que les agents d'Etat ayant droit à un NAS soient logés. Un ordre de priorité dans l'attribution d'un logement de fonction fixé par la région pour les personnels territoriaux est présenté au CA.

1- Agent d'accueil

2- Agent responsable de la maintenance technique

3- Agent chef

Le CA émet un avis favorable à l'unanimité pour cet ordre de priorité.

6.3 Décision budgétaire modificative (DBM)

Trois DBM pour information relatives à des dotations d'équipement exceptionnelle (DGE) accordées par la Région Réunion ont été prises en compte :

- DGE exceptionnelle de 99 900 euros pour le BTS MS dans le cadre de sa réforme visant à acquérir une machine de recyclage.
- DGE exceptionnelle de 30 000 euros pour l'achat d'équipements de musculation qui seront installés au gymnase de Champ Fleuri. Il s'agit d'une opération gérée par le lycée pour le compte de 3 autres établissements partenaires : Lycée Leconte de Lisle, Lycée professionnel Rontaunay et Lycée professionnel Amiral Lacaze). Ce projet est formalisé par une convention entre six partenaires (les 4 Lycées dont Lycée Lislet Geoffroy, la Fédération d'athlétisme et la mairie de Saint-Denis) dont l'autorisation de signer est demandé au CA Cf.6.1
- DGE exceptionnelle de 26 100 euros pour l'achat d'éléments actifs par le lycée dans le cadre de la réhabilitation du lycée afin de répondre aux besoins nouveaux du réseau informatique (extension avec la création du bât G et rénovation du réseau des bât Administration et F).

7. Validation de la DHG

Mme la Proviseure note une augmentation de 66 élèves par rapport aux prévisions.

2^{nde} : 335 élèves (323 prévus)

1^{re} : 239 élèves (206 prévus)

Terminale : 216 élèves (195 prévus)

BTS 1^{ere} année : 96 élèves pour une capacité de 101

BTS 2^{ème} année : 80 élèves pour une capacité de 105

CPGE 1^{re} année : 31 élèves

CPGE 2^{ème} année : 31 élèves

Un baisse est constatée en CPGE puisque ces deux dernières années, elles accueillait plus de 40 élèves.

Evolution depuis février 2015

Février 2015	Aujourd'hui
1953 heures/postes	1736 H/P
202 HSA	216 HSA

Après répartition des services des enseignants, il reste une enveloppe de 47 HSA .

L'arrivée de deux élèves LV2 arabe a nécessité leur prise en charge, hors dotation, par un enseignant.

La DHG est validée à l'unanimité

8. Les projets culturels et pédagogiques 2015/2016

35 projets ont été examinés en conseil pédagogique. Lecture des projets. Mme la Provisseure précise que les projets sont accompagnés ou aidés par des HSE, lorsqu'ils sont hors temps scolaire.

La gestionnaire indique que certains projets ayant déjà eu lieu, leur financement a été pris sur la dotation globale de fonctionnement.

Les autres projets seront soit financés sur les crédits globaux d'activités pédagogiques soit sur la dotation globale de fonctionnement

Les projets sont validés à l'unanimité : 26 pour

9. Questions diverses

- **Mme le Proviseur lit le protocole d'évaluation en EPS. Ce protocole a déjà été validé par l'inspection.**

- **Question du SNALC sur la journée de solidarité**

Lors de la pré-rentrée, Mme la proviseure a annoncé que cette journée aurait lieu le lundi de Pentecôte or il semble que le sondage effectué en fin d'année donnait une autre journée. Mme la Provisseure s'engage à reprendre les documents afin d'apporter une réponse au prochain CA.

- **Intervention du trésorier de la Maison des Lycéens.**

A ce jour la MDL compte 129 adhérents qui paient une cotisation de 5 €. La MDL affiche actuellement un budget d'environ 496 € (1132 € budget initial moins 300 € pour l'assurance et environ 300 € de réparation de matériel).

La MDL ne dispose par conséquent que d'une étroite marge de manœuvre pour offrir des activités à ses membres. C'est pourquoi, l'association demande au lycée un financement de 1300 € pour démarrer.

La question est au stade de la réflexion.

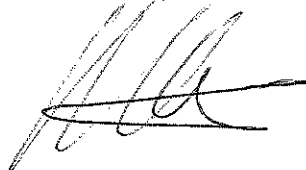
La gestionnaire demande au représentant de la MDL de soumettre un projet recettes/dépenses pour que le lycée puisse décider de l'attribution de la subvention à l'association.

- **Annonce**

Mme Thebaud, partant à la retraite le 1^{er} février 2016, annonce au CA l'arrivée lundi 2 novembre 2015 de Monsieur Plaquevent qui assurera l'intérim de la direction jusqu'au mois de juillet.

La séance est levée à 18h45. Madame la Provisseure invite l'assemblée à participer à un moment convivial autour de boissons.

La secrétaire de séance,
M. ANSQUER



La Présidente du CA
S. THEBAUD

